

Vesoul, le 2 mai 2017

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

s/c de mesdames et messieurs les IEN de
circonscription

Objet : rappel concernant les exercice du Plan Particulier de Mise en Sécurité - PPMS

Service infirmier

Réf. :

- Circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015 publié au BO du 26 novembre 2015 relative au Plan Particulier de Mise en Sécurité
- Instruction relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires – BO du 13 avril 2017

Dossier suivi par
Monsieur. CAPIOMONT
Conseiller de prévention
départemental

Téléphone
03 84 78 63 47
Fax
03 84 78 63 23
Mél.

Franck.capiomont@
@ac-besancon.fr

5, place Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul cedex

La sécurité des élèves et des personnels de l'Éducation Nationale est une priorité commune de la ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et, du ministre de l'Intérieur, a fortiori dans le contexte actuel de menace terroriste.

A ce titre, je vous rappelle que vous avez à organiser, en cours d'année, trois exercices PPMS dont un exercice " attentat-intrusion."

Par ailleurs, ces trois exercices PPMS réalisés au sein de votre école, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme, mouvement de terrain...) technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...) ou en lien à des situations d'urgence particulières susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens (intrusion de personnes étrangères, attentats...) doivent être saisis sur la plate-forme académique à partir de votre habilitation pour l'accès à cette application.

Je vous remercie pour votre implication sur ce dossier.



Liliane MENISSIER